

CITATION

Date d'émission 14-août-2014

Date de révision 10-janv.-2017

Numéro de révision: 2

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	HBN01
Nom du produit	CITATION
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Herbicide
-------------------------	-----------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL France Energy Park 132-190 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00 e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail	info.uk@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Metribuzin	Present	21087-64-9	70 - 80	-	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
sodium alkylnaphthalene sulphonate, formaldéhyde condensate	-	-	10 - 20	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO2)
Jet d'eau
Poudre sèche
Mousse

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter la formation de poussières
Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme

Porter un équipement de protection individuel

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Metribuzin			TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Metribuzin 21087-64-9 (70 - 80)		TWA: 5 mg/m ³			TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Metribuzin	STEL 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³				TWA: 5 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection Pour protéger l'opérateur, porter :

- . Pendant le mélange/chargement
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
 - Combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial EN 170 (protection des yeux) ;
 - Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

. Pendant l'application

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

*Si application avec tracteur sans cabine:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial norme EN 170 (protection des yeux) ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

*Si application avec tracteur avec cabine:

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières

10.5 Matières incompatibles

Agents comburants forts

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Effets locaux****Inhalation****Contact oculaire****Contact avec la peau****Ingestion**

Pas d'information disponible.

Pas d'irritation oculaire. (lapin).

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

NOCIF PAR INGESTION.

DL50 orale**DL50 cutanée****CL50 par inhalation**

300 - 2000 mg/kg (rat)

> 2000 mg/kg (rat)

Préparation: aucune donnée disponible

Metribuzin: Non classé

Toxicité chronique**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun(e).**Dommage/irritation de l'œil** Aucun(e).**corrosivité** Aucune information disponible.**Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**toxicité à dose répétée** Aucune information disponible**Effets cancérigènes** N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales**Effets mutagènes** Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal**Effets sur la reproduction** Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.059 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC50/48h/Daphnia = 49.0 mg metribuzin/L

CL50/poisson/96 h = 74.6 mg metribuzin /L (Rainbow trout (Oncorhynchus mykiss))

12.2 Persistance et dégradabilité

N'EST PAS RAPIDEMENT BIODÉGRADABLE

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Metribuzin	Group III Chemical	

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Métribuzine)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Métribuzine)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Métribuzine)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE Rubrique 4510

Homologation n° : 2160842

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 10-janv.-2017

Remarque sur la révision Sans objet

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité